



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Recrutement d'un consultant individuel chargé de faire une étude de faisabilité de la création d'un CENTRE REGIONAL D'EXCELLENCE en MECANISATION AGRICOLE EN AFRIQUE DE L'OUEST (CREMA-AO)

Ouverture de l'appel : 18/08/2017

Clôture de l'appel : 30/08/2017

AMI N° 08-2017

1. Suite au «consultative meeting» de Nairobi, en décembre 2016, le concept de Centre d'Excellence en mécanisation agricole a été lancé par la Banque Mondiale. L'atelier conjoint CORAF/WECARD – WORLD BANK - IITA tenu du 04 au 07 avril 2017 à Ibadan au Nigéria a confirmé cette nécessité d'une part, de créer un Centre Régional d'Excellence en Mécanisation Agricole (CREMA) en Afrique de l'Ouest, et d'autre part de mettre en place un Réseau régional d'information, de partage de connaissances et de savoir-faire en mécanisation agricole, avec des relais nationaux, en lien avec le centre. Si tous les acteurs sont unanimes sur la nécessité de créer un Réseau régional dynamique, pour le Centre d'Excellence, il a été souhaité de réaliser une étude de faisabilité qui définirait ses missions, son ancrage institutionnel, son financement durable, ses relations avec les initiatives nationales ainsi qu'avec les CNS mis en place

le cadre du projet régional PPAAO/WAAPP. Aussi, se pose la question des critères de choix du pays hôte de ce Centre d'Excellence. C'est pour répondre à toutes ces préoccupations et/ou questionnements qu'une étude de faisabilité est apparue indispensable.

2. L'objectif de la consultance est d'étudier les conditions durables de création d'un Centre Régional d'Excellence en Mécanisation Agricole en Afrique de l'Ouest tout en définissant ses fonctions essentielles, le planning et le budget de mise en œuvre. la méthodologie et l'expertise requise sont détaillées dans les termes de références ci-joints.
3. Le Directeur Exécutif du CORAF/WECARD invite les Consultants à manifester leur intérêt à fournir les prestations décrites.
4. Les Consultants intéressés par cet avis doivent fournir un avis de manifestation d'intérêt qui présente : (i) une lettre de motivation et (ii) un curriculum vitae actualisé et détaillé montrant clairement entre autres, les capacités et l'expérience professionnelle à conduire l'étude.
5. Les consultants individuels seront évalués sur la base des critères ci-dessous : (I) les qualifications académiques, (II) Bonne connaissance des centres de mécanisation existants (III) bonne connaissance du contexte régional et international en matière de recherche et de développement agricole .
6. La mission aura une durée maximale de trois (03) mois avec 45 jours de travail à compter de la date de signature du contrat.
7. Les Consultants seront sélectionnés sur la base de la procédure de sélection de consultant individuel en accord avec les procédures définies dans les Directives : «Sélection et Emploi de Consultants dans le cadre des prêts de IBRD, des crédits de l'AID et les subventions par les Emprunteurs de la Banque Mondiale », version janvier 2011 , révisée en juillet 2014 »
8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès du Directeur des Programmes du CORAF/WECARD, Dr Niyidouba LAMIEN (n.lamien@coraf.org) aux heures suivantes : 8h à 12h et de 15h à 17h GMT. Pour plus d'informations vous trouverez en annexe les termes de référence de la mission.
9. Les manifestations d'intérêts doivent être soumises par e-mail à l'adresse procurement@coraf.org ou adressées au Directeur Exécutif du CORAF/WECARD, 7 Avenue Bourguiba, Dakar (Sénégal) le **30 Août 2017 à 10h00 GMT au plus tard.**

Dr Abdou TENKOUANO

Directeur Exécutif
CORAF/WECARD



Termes de Référence

Pour

**Une étude de faisabilité de la création d'un CENTRE
REGIONAL D'EXCELLENCE en MECANISATION AGRICOLE
EN AFRIQUE DE L'OUEST**

(CREMA-AO)

Contexte et justification

Depuis les années 60, les Etats de l’Afrique de l’Ouest ont eu des initiatives sur le développement de la mécanisation agricole, avec des résultats mitigés. Ces différentes tentatives ont porté sur l’importation d’équipements agricoles, notamment les équipements de travail du sol, puis sur la mise en place d’unités locales de fabrication d’équipements, surtout de traction animale. On peut citer la SISCOA au Sénégal, SMECMA au Mali, CNEA au Burkina Faso, UPRONA au Togo, etc. Ensuite des centres nationaux de machinisme agricole ont été créés avec la CIMA en Côte d’Ivoire, le Centre d’Entraînement à la mécanisation de Boulbi au Burkina, Gratis fondation au Ghana, etc. Par la suite le développement de la production cotonnière a conduit à la mise en place de programmes d’acquisition de tracteurs pour le soutien de la production cotonnière (Sotoco au Togo, Sofitex au Burkina, CMDT au Mali, CIDT en Côte d’Ivoire, Sodecoton au Cameroun,...).

A côté de ces initiatives, il a été enregistré la mise en place de réseaux de mécanisation qui n’ont pas toujours survécus tels que le Réseau Ouest-Africain de Traction Animale (ROATA), Network for Agricultural Mechanization in Africa (NAMA), l’Association euro-africaine des centres d’étude du machinisme agricole (ACEMA), African Regional Centre for Engineering, Design and Manufacturing (ARCEDEM). Ces réseaux initiés et animés par des spécialistes en mécanisation ne correspondaient pas non seulement aux priorités des Etats, mais aussi ne disposaient pas d’ancrages institutionnels forts, ni suffisamment de ressources humaines compétentes et suffisantes.

Ces dernières années, avec la persistance de l’insécurité alimentaire et l’accroissement des populations, les Etats africains ont pris conscience de la nécessité d’accélérer l’accroissement des productions agricoles, entre autres, par

le développement de la mécanisation. C'est ainsi que plusieurs Etats se sont lancés dans l'importation et/ou au montage de tracteurs. L'accroissement des superficies, des productions ont créé une demande en équipements en technologies post récoltes et en transformation. Cette demande est d'autant favorisée par l'urbanisation galopante et l'amélioration des taux de scolarisation, engendrant ainsi un manque de main d'œuvre en milieu rural.

C'est dans ce contexte qu'on a noté un regain d'intérêt pour la mécanisation agricole par les Etats. Ainsi de nouvelles initiatives sont apparues telles que le National Centre for Agricultural Mechanization (NCMA) à Ilorin au Nigeria, la création d'un département Mécanisation au niveau de la recherche au Burkina Faso, la mise en place d'un centre de formation en riziculture au Sénégal, l'AMSEC au Ghana qui assiste le secteur privé à prendre le leadership dans l'organisation et la prestation des services en mécanisation agricole, les Fonds compétitifs du PPAAO/WAAPP qui financent des projets de recherche et de diffusion de technologies en mécanisation de la production à la transformation des produits agricoles dans 13 pays de l'Afrique de l'Ouest, le Centre d'exploitation des machines agricoles (CEMA) au Sénégal, la Formation et le service après-vente de SOCAFON au Mali, les CUMA au Bénin, l'IITA Youth Mechanization Unit à Ibadan au Nigeria, etc. Les Etats sont aujourd'hui appuyés par différentes institutions internationales (FAO, PNUD, BAD, World Bank, Fondation Syngenta, etc.) pour élaborer et mettre en œuvre des documents de politique de mécanisation agricole.

Des rencontres internationales assez récentes se sont penchées sur la promotion durable de la mécanisation en Afrique de l'Ouest, dont entre autres :

- Atelier régional de consultation des utilisateurs potentiels de matériels agricoles manuels d'amélioration de la productivité agricole en vue de leur introduction et expérimentation dans les pays de la CEDEAO, Ouagadougou, Burkina Faso du 06 au 08 juin 2013, organisé par le CORAF/WECARD et la Banque Mondiale
- Atelier régional sur les stratégies de motorisation en zone cotonnière d'Afrique de l'Ouest, 29 novembre au 1 décembre 2016, Bobo Dioulasso, Burkina Faso, organisé par SOCOMA et GEOCOTON, dans le cadre de l'appui à la consolidation du cadre d'action pour le partenariat UE-Afrique sur le coton ;

- Consultative Meeting on Mechanization Strategy, Nairobi, Kenya, 1 au 3 décembre 2016, « New Business Models for Sustainable Agricultural Mechanization in sub-Saharan Africa » organisé par AGRA, FAO, BAD, CEMA, World Bank, ACT, UNIDO, AfricaRice, etc. ;
- Conférence Ouest-africaine sur la mécanisation agricole, Dakar 1 février 2017. « Transformer l’agriculture Ouest-africaine par le développement de la mécanisation : quelles politiques publiques ? », organisée par la fondation FARM, et SYNGENTA (foundation for sustainable agriculture) ;
- Conférence, SIMA, Paris 28 février 2017 « Agricultural mechanisation in Africa : What strategye for progress ? », organisée par AXEMA et SIMA, avec la participation de la FAO, du CEMA (European Agricultural Machinery Committee), FNCUMA (Fédération Nationale des CUMA en France), et le Pan African Farmers Organisations (PAFO).

Suite au «consultative meeting» de Nairobi, en décembre 2016, le concept de Centre d’Excellence en mécanisation agricole a été lancé par la Banque Mondiale. L’atelier conjoint CORAF/WECARD – WORLD BANK - IITA tenu du 04 au 07 avril 2017 à Ibadan au Nigéria a confirmé cette nécessité d’une part, de créer un Centre Régional d’Excellence en Mécanisation Agricole (CREMA) en Afrique de l’Ouest, et d’autre part de mettre en place un Réseau régional d’information, de partage de connaissances et de savoir-faire en mécanisation agricole, avec des relais nationaux, en lien avec le centre. Si tous les acteurs sont unanimes sur la nécessité de créer un Réseau régional dynamique, pour le Centre d’Excellence, il a été souhaité de réaliser une étude de faisabilité qui définirait ses missions, son ancrage institutionnel, son financement durable, ses relations avec les initiatives nationales ainsi qu’avec les CNS mis en place le cadre du projet régional PPAAO/WAAPP. Aussi, se pose la question des critères de choix du pays hôte de ce Centre d’Excellence. C’est pour répondre à toutes ces préoccupations et/ou questionnements qu’une étude de faisabilité est apparue indispensable.

OBJECTIF DE L’ETUDE

Etudier les conditions durables de création d’un Centre Régional d’Excellence en Mécanisation Agricole en Afrique de l’Ouest tout en définissant ses fonctions essentielles, le planning et le budget de mise en œuvre.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Faire un état des lieux des centres régionaux de mécanisation à travers la sous région ouest africaine et ailleurs pour tirer les leçons;
- Identifier les pôles d'excellence nationaux en mécanisation sur lesquels le Centre d'Excellence pourrait s'appuyer ;
- Définir les missions et le fonctionnement durable du Réseau Régional et ses liens avec le Centre d'Excellence ;
- Déterminer des liens fonctionnels entre les pôles d'excellences nationales et le Centre d'Excellence :
- Définir les missions, le fonctionnement et le financement durable et l'ancrage institutionnel du Centre d'Excellence ;
- Définir les critères et conditions de choix du Centre d'Excellence.

Le consultant devra faire ressortir, à l'issue de l'étude, un planning de mise en œuvre, assorti d'un plan de financement ainsi que les acteurs de mise en œuvre par action.

APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'étude pourra se faire par un consultant, un cabinet ou une équipe d'Experts pluridisciplinaire. Eventuellement, l'équipe pourrait comporter, un expert en mécanisation agricole, un expert en recherche-développement, un expert en Stratégie, Management des organisations publiques, etc.

Les missions du consultant consisteront à :

- Faire un diagnostic sur les centres de mécanisation existants et capitaliser les leçons à tirer des échecs des expériences passées sur les centres et réseaux en Afrique de l'Ouest ;
- Déterminer les éléments objectifs de création d'un CREMA en Afrique de l'Ouest
- élaborer un document de candidature destiné aux pays en s'inspirant des critères des CNS et CRE du PPAAO/WAAPP, ceux des Centres d'Excellence Africains (CEA) de la Banque mondiale, le Centre asiatique pour la mécanisation agricole durable (UN-CSAM), etc. ;
- Définir les fonctions du CREMA et le rôle des pays membres et des partenaires privés ;
- Définir les conditions durables de mise en place d'un Réseau régional de mécanisation agricole ;

- Identifier les besoins de recherche stratégique en mécanisation des différentes filières des CNS-CRE du PPAAO/WAAPP et les besoins régionaux à confier aux CREMA, en lien avec les pôles n'excellence nationaux ;
- Evaluer les coûts de la mise en place du CREMA et du Réseau régional ;
- Proposer des pistes de fonctionnement et financement durable du CREMA et du Réseau régional en vue d'assurer la pérennité des activités.

Restitution

- Après le recrutement, une réunion de cadrage sera organisée avec le commanditaire ;
- Une restitution à mi-parcours sera organisée avec le commanditaire après l'Etat des lieux, la définition des missions du Centre Régional et du Réseau Régional que des critères et conditions de choix pays hôte. Cette restitution a lieu avant l'élaboration des différents plannings afin de s'assurer de la bonne conduite des activités du consultant
- **Restitution finale** : Trois copies dures et deux supports clés USB doivent être déposés au moins dix (10) jours avant la date de la restitution.

PRODUITS ATTENDUS

Les produits attendus du consultant sont, entre autres :

- un état des lieux des expériences des Centres ou réseaux en mécanisation, assorti de recommandations;
- les missions et rôles du CREMA et du Réseau régional en partenariat avec les initiatives nationales;
- un document à renseigner pour la soumission de candidature des pays désireux d'abriter le CREMA afin d'évaluer les avantages comparatifs ;
- un planning de mise en œuvre, assorti d'un plan de financement ainsi que des partenaires techniques et financiers potentiels intéressés pour la mise en place du CREMA et du Réseau régional voire des réseaux nationaux ;
- des propositions de financement durable du fonctionnement du CREMA et du Réseau.

DUREE DE LA CONSULTATION

Les honoraires du consultant seront sur la base de 45 Homme-Jours de travail effectif sur une période de trois mois calendaires à partir de la date de signature du contrat avec le commanditaire.

REMUNERATION

En conformité avec la politique du CORAF/WECARD sur les rémunérations pour services rendus, le prestataire recevra une rémunération correspondant à sa qualification et à son niveau d'expérience. Les modalités de paiement seront spécifiées dans le contrat de prestation de service qui sera signé entre le prestataire et le CORAF/WECARD.